



Vacances accordées aux personnes qui ne sont pas nés en france

Par **sabineh1**, le **15/01/2012** à **18:28**

Bonjour,
voila je suis née en nouvelle caledonie, et je souhaiterais prendre mes cinq semaines de vacances d'affilées, est ce que je peut?
j ai vu que l'article C.trav.Art.L223-8 mentionne que :

" Il peut être dérogé individuellement à cette disposition pour ceux des salariés qui justifient de contraintes géographiques particulières."

mon employeur peut il me refuser ce droit?
merci

Par **DSO**, le **15/01/2012** à **20:25**

Bonjour,

Oui, l'employeur peut vous refuser cette possibilité de cumuler vos 5 semaines de congés payés en une seule fois, mais sous réserve de justifier d'un motif légitime.

Vous devez adresser votre demande à votre employeur au moins 2 mois à l'avance.

Cordialement,
DSO